COMMISSION JURIDIQUE

Réunion du 20 Juillet 2023

Présents: MM DEFOSSEZ, FOURE, PATTE, SINOQUET, TETART

Excusés: Mme RETOURNE, MM. CANDAS, CAUVIN, CRESSON, DELEAU, NOTEL, POLET, TOUTAIN,

WARME

ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 07/07/23 est adopté tel que paru sur le site INTERNET le 8 juillet 2023.

DEMANDES des CLUBS pour la SAISON 2023/2024

La commission recense l'ensemble des demandes des clubs pour la future saison.

Elle essayera de satisfaire ces demandes dans la mesure du possible.

- BERNAVILLE PROUVILLE : demande pour son équipe 1 évoluant en D4 de rester dans le Ponthieu et pour son 2 évoluant en D6 de revenir dans le Ponthieu.
- CAGNY : suite à son accession, demande à intégrer le groupe C de D2 pour la prochaine saison.
- CAMBRON : demande à partir en D4 au lieu de la D2 pour son équipe 1 et de ne pas avoir d'équipe réserve. Pris note.
- CANDAS ABC2F : demande à passer pour la saison 2023/2024 dans le groupe C au lieu du B de la saison 2022/2023.
- DOMART SUR LA LUCE : demande à rester dans le groupe Santerre pour la saison 2023/2024.
- DOMART SUR LA LUCE : demande à bénéficier de la demande de dérogation pour une 2ème année consécutive. Cela est interdit, il ne peut y avoir dérogation à l'article 12 des championnats seniors que pour une seule année. Le club a obligation d'avoir une équipe de jeunes pour la saison 2023/2024 pour ne pas être pénalisé.
- DAOURS : demande pour son équipe 3 à jouer en lever de rideau de l'équipe 2. Accordé
- DAOURS : demande à ce que son équipe Vétéran ainsi que son équipe féminine à 8 soit le même jour (9h30 et 11h15). Pris note.
- DAVENESCOURT : informe ne pas repartir en 2023/2024. Pris note.
- DOULLENS : suite à l'accession de son équipe 2, demande à intégrer le groupe C de D2 pour la prochaine saison.
- DOULLENS : demande pour son équipe 1 en D1 de passer du groupe B au groupe A pour la saison 2023/2024.
- EAUCOURT : demande à passer dans le groupe Ponthieu en D5 pour son équipe réserve.
- ENGLEBELMER : demande à ce que son équipe 2 jour en lever de rideau de son équipe 1. Cette dérogation sera encore accordée cette année. Il n'y aura plus de dérogation possible pour la saison 2024/2025.
- FOUILLOY: demande à ne pas être dans le même groupe qu'Amiens Pigeonnier 2.
- HARBONNIERES : demande à passer pour la saison 2023/2024 dans le groupe Santerre pour son équipe 1 en D6.
- LIGNIERES CHATELAIN : demande à ce que son équipe 3 soit dans le groupe Vimeu.
- MAREUIL CAUBERT : demande à ce que son équipe 2 soit dans le groupe A en D3.
- MOLLIENS DREUIL : demande à jouer sur le terrain de Quevauvillers pour la saison 2023/2024, son terrain étant en réfection dès septembre 2023. Pris en compte.
- MOREUIL : demande pour son équipe 3 à jouer en lever de rideau de l'équipe 2 soit à 12 heures. Pris en compte.
- MOREUIL : demande pour son équipe 2 à jouer dans le Santerre pour la saison 2023/2024.
- NAMPS MAISNIL : suite à son accession, demande à intégrer le groupe B de D3 pour la prochaine saison.
- PICQUIGNY : demande à passer dans le groupe B, tant en en D5 pour l'équipe 1 qu'en D6 pour l'équipe 2.
- PLESSIER : demande à passer pour la saison 2023/2024 dans le groupe Santerre pour ses 2 équipes.
- POIX BC : demande à passer dans le groupe A, tant en en D1 pour l'équipe 1 qu'en D3 pour l'équipe 2.
- QUERRIEU : demande pour son équipe 1 en D2 de passer du groupe C au groupe B pour la saison 2023/2024.
- RETHONVILLERS: annonce de son retrait sénior pour la saison 2023/2024. Pris note.
- SAVEUSE : souhaite sortir du secteur amiénois D5 pour la saison 2023/2024.
- ST SAUVEUR : demande à rester dans le groupe B en D2
- ST VALERY : demande à ce que son équipe 3 soit en lever de rideau de son équipe 2. Pris en compte.
- VILLERS BRETONNEUX : demande à rester dans le groupe D3 Santerre.

RETOUR COMMISSION AFFAIRES GENERALES

La commission prend connaissance les décisions rendues en commission d'Appel Affaires Générales.

Cela concerne les clubs d'AMIENS RIF, de MEAULTE et de MÉRICOURT qui sont rétablis dans leur droit.

En conséquence :

- AMIENS RIF 1 reste en D1
 - o De ce fait AMIENS PORTO 2 n'intègre plus la D1 mais reste en D2
- MEAULTE 1 reste en D2
- MEAULTE 2 reste en D3
- MERICOURT ne descend que d'une seule division soit la D5

PROPOSITION des GROUPES D1 à D5

La commission peut procéder à l'établissement des groupes de la D1 à la D5 pour la saison 2023/2024, sous réserves des procédures en cours ou à venir.

Pour la D6, les groupes seront définis plus tard.

Par rapport au PV du 07/07/23, la commission a du procéder à des montées supplémentaires dans certaines divisions. Ceci en raison d'équipes qui ne souhaitent pas repartir pour cette nouvelle saison (Cambron 2, Rethonvillers, Davenescourt, Conty Loeuilly/Quevauvillers 3).

Proposition de groupes pour la saison 2023/2024 :

- Les équipes sur fond jaune sont des équipes descendantes
- Les équipes sur fond vert sont des équipes accédantes
- Les équipes sur fond orange sont des équipes changeant de groupe par rapport à la saison précédente

D1: 24 équipes

DI : 24 equipes	
D1 A	D1 B
ABBEVILLE SC 2	AMIENS AC 3
AS2A	AMIENS RIF
QCL SUD AMIENOIS 1	CHAULNES
DES DEUX VALLEES	CORBIE
DOULLENS	LE HAMEL
FLIXECOURT	LONGUEAU 2
L'AUXILOISE	MOREUIL
MAREUIL CAUBERT	PAYS NESLOIS 2
OISEMONT TEMPLIERS	PERONNE CAFC
POIX BC	ROSIERES
SAINT RIQUIER	SALOUEL
USNF	VILLERS BRETONNEUX

D2:30 équipes

D2 A	D2 B	D2 C
AILLY SUR SOMME 2	ABBEVILLE US	ALBERT USOAAS 2
BETHENCOURT	AILLY SUR NOYE	BLANGY TRONVILLE
BOUTTENCOURT ASIC	AMIENS MONTIERES	CAGNY
CHEPY	AMIENS OLYMPIQUE	DAOURS
GAMACHES 2	AMIENS PORTO 2	ENGLEBELMER
LIGNIERES CHATELAIN	AMIENS RC 2	GLISY
MIANNAY/MOYENNEVILLE 2	CANDAS ABC2F	MARCHELEPOT
NOUVION	DOULLENS 2	MEAULTE
OISEMONT FC	FLESSELLES	QUERRIEU
PONT REMY	SAINT SAUVEUR	SAILLY SALLISEL

D3 : 40 équipes

D3 A	D3 B	D3 C	D3 D
BLANGY BOUTTENCOURT SEP	ABBEVILLE MENCHECOURT	AMIENS AF	ALBERT USOAAS 3
FRIVILLE ESCARBOTIN 2	AS2A 2	AMIENS MONTIERES 2	CERISY
LE CROTOY	CRECY	AMIENS PIGEONNIER	HAM
LE TITRE/SAILLY	EAUCOURT	QCL SUD AMIENOIS 2	MEAULTE 2
MERS	FLIXECOURT 2	LA MONTOYE 2	MOISLAINS
POIX BC 2	HARONDEL	MOREUIL 2	MONTDIDIER AC 2
QUEND	MAREUIL CAUBERT 2	QUERRIEU 2	PERONNE CAFC 2
SAINT VALERY 2	NAMPS MAISNIL	RIBEMONT ASFR	ROYE/DAMERY
VISMES	NEUILLY L'HOPITAL	SAINS/ST FUSCIEN	SAINT EMILIE/EPEHY
WOIGNARUE	SAINT RIQUIER 2	SALOUEL 2	VILLERS BRETONNEUX 2

D4:50 équipes

D4 A	D4 B	D4 C	D4 D	D4 E
ARREST	ABBEVILLE US 2	AMIENS OLYMPIQUE 2	AMIENS AF 2	CHAULNES 2
BETHENCOURT 2	GRAND LAVIERS	AMIENS PFC	AMIENS FC	DOMART SUR LA LUCE
CAMBRON	HALLENCOURT	BELLOY SUR SOMME	AMIENS RIF 2	ESTREES MONS
CHEPY 2	L'AUXILOISE 2	BERNAVILLE/PROUVILLE	CAMON 3	LICOURT
GAMACHES 3	LE BOISLE	CARDONNETTE	CORBIE 2	MARCHELEPOT 2
LIGNIERES CHATELAIN 2	LONGPRE A2LC	DREUIL FOOTBALL	DAOURS 2	MONCHY
MARTAINNEVILLE	MILLENCOURT	L'ETOILE	ENGLEBELMER 2	PLESSIER
OISEMONT FC 2	PONT REMY 2	MOLLIENS OLYMPIQUE	HANGEST EN SANTERRE	ROISEL
OISEMONT TEMPLIERS 2	QUESNOY LE MONTANT	PROUZEL	MARCELCAVE	ROSIERES 2
USNF 2	SAINT OUEN PORTUGAIS	TALMAS/FIENVILLERS	RIVERY	VOYENNES

D5: 60 équipes

D5 A	D5 B	D5 C
BETHENCOURT 3	ABBEVILLE MENCHECOURT 2	BEAUQUESNE
BLANGY BOUTTENCOURT SEP 2	CAYEUX	CANDAS ABC2F
BOUILLANCOURT	CRECY 2	EAUCOURT 2
BOUTTENCOURT ASIC 2	LE CROTOY 2	LONG
FEUQUIERES	NOUVION 2	LONGPRE A2LC 2
L'AVENIR CROISIEN	QUEND 2	MIANNAY/MOYENNEVILLE 3
MAISNIERES	ST VALERY 3	PICQUIGNY
MERS 2	VRON	SAINT SAUVEUR 2
USNF 3	WD AS	SAVEUSE
VALINES	YVRENCH Ent. GAPENNES	VIGNACOURT

D5 D	D5 E	D5 F
AMIENS MONTIERES 3	AILLY SUR NOYE 2	BRAY SUR SOMME
AMIENS PIGEONNIER 2	ALLONVILLE	CARTIGNY
AMIENS PORTO 3	CERISY 2	ERCHEU
BOVES	FOUILLOY	HAM 2
CAGNY 2	GLISY 2	HEUDICOURT
DES DEUX VALLEES 2	LE HAMEL 2	HOMBLEUX
FLESSELLES 2	MERICOURT I'ABBE	LICOURT 2
PONT DE METZ	MOREUIL 3	MONCHY 2
RUMIGNY	RIBEMONT ASFR 2	PLESSIER 2
VERS SUR SELLE	SAINS/ST FUSCIEN 2	SAILLY SALLISEL 2

MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES pour la SAISON 2023/2024

La commission rappelle aux clubs ci-dessous qu'ils ont droit à un muté supplémentaire pour la saison 2023/2024, sauf pour Rivery qui a le droit à 2 mutés supplémentaires.

Les clubs de Corbie et Daours ont déjà donné leur affectation.

Rappel : Le club a obligation, après le début des compétitions, de donner son affectation.

Sans réponse de celui-ci, la commission affectera par défaut le muté supplémentaire à l'équipe première senior.

Club	Equipe
AMIENS OLYMPIQUE	
BETHENCOURT SUR MER	
CONTY LOEUILLY	
CORBIE	Equipe 1
DAOURS	Equipe 2
DOULLENS RC	
LIGNIERES-CHATELAIN	
MARTAINNEVILLE	
OISEMONT TEMPLIERS	
RIBEMONT	
RIVERY	
RIVERY	
ST SAUVEUR	
USNF	
VILLERS-BRETONNEUX	

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président P FOURÉ Le secrétaire de séance R PATTE

4